

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 281

présenté par
M. Kasbarian, rapporteur

ARTICLE 19

À l'alinéa 24, supprimer la première occurrence du signe : « , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.